



LES ENJEUX DE LA FORMATION, SON DÉROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN DE LA CATÉGORIE A2 DU PERMIS DE CONDUIRE

LES ENJEUX DE LA FORMATION À LA CONDUITE

La pratique de la motocyclette connaît un développement constant, tant pour des usages de loisirs que comme moyen de déplacement quotidien, notamment dans le cadre des études, du travail ou des trajets domicile-travail. Elle répond à des enjeux de mobilité, de gain de temps et de praticité dans un environnement de circulation de plus en plus dense. Toutefois, les conducteurs de deux-roues motorisés demeurent particulièrement exposés au risque routier. En raison de leur vulnérabilité physique et des spécificités de conduite de ces véhicules, ils présentent un risque d'accident plus élevé que les autres usagers de la route. Dans ce contexte, la formation à la conduite revêt un enjeu majeur en matière de sécurité routière.

La formation a pour finalité de permettre à l'élève d'adopter un comportement responsable, respectueux des autres usagers et des règles de circulation, tout en développant une conduite autonome et sécurisée. Elle vise également à sensibiliser l'élève aux facteurs de risque (vitesse, alcool, stupéfiants, fatigue, distraction), ainsi qu'à l'importance des équipements de protection individuelle.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir. La formation intègre également une dimension éducative visant à développer la perception des risques, l'anticipation et la prise de décision, afin de limiter les situations dangereuses.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases. La première hors circulation (plateau), permettant d'évaluer la maîtrise technique du véhicule. La seconde en circulation, visant à apprécier la capacité du candidat à évoluer en sécurité dans des conditions réelles de trafic.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

· Une évaluation préalable avant l'entrée en formation. Cette évaluation porte sur vos capacités et connaissances sensori-motrices, vos capacités de compréhension et de traitement de l'information, vos aspects émotionnels et affectifs, vos facteurs de volonté, vos capacités de perception, d'analyse et de décision, ainsi que sur vos capacités d'attention et de mémoire de travail. Elle est réalisée sur tablette et dure environ 30 minutes.

Cette évaluation permet d'estimer le nombre de leçons nécessaires à votre formation. Cette formation comprend au moins 20 heures de pratique pour la catégorie A2, dont 8 heures hors circulation et 12 heures en circulation.

Suite à cette évaluation, un contrat de formation est établi.

Le volume d'heures de conduite peut être revu d'un commun accord entre les différentes parties au cours de votre formation.

· Des cours théoriques exposant les grands thèmes de la sécurité routière et des tests d'évaluation.

Les cours permettent de connaître et de comprendre les règles du code de la route, et les tests d'évaluation permettent de s'entraîner à l'épreuve de l'examen.

Les cours thématiques et les tests d'évaluation sont organisés à l'auto-école. Des tests d'évaluation sont également proposés à distance sur PREPACODE ENPC.

Dès que vous atteignez le niveau requis, vous êtes présenté à l'épreuve du code de la route.

Vous pouvez vous former en alternant la formation théorique et la formation pratique.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation. Votre code est valable pendant 5 ans

· Un apprentissage progressif et structuré

La formation pratique au permis A2 repose sur un apprentissage progressif, alternant phases hors circulation et en circulation, afin de garantir une montée en compétences sécurisée.

Elle vise à développer les compétences suivantes :

- Maîtriser le maniement de la motocyclette à allure lente et normale (équilibre, trajectoire, freinage, évitement),
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
- Circuler dans des conditions variées et partager la route avec les autres usagers,
- Adopter une conduite autonome, responsable et sécurisée.

La formation met un accent particulier sur les spécificités du deux-roues : positionnement sur la chaussée, visibilité, anticipation des risques, gestion des situations d'urgence et adaptation aux conditions météorologiques.

Chaque séance fait l'objet d'une évaluation formative. L'enseignant précise systématiquement les objectifs, les critères de réussite et les axes d'amélioration.

En fin de leçon, votre enseignant remplit votre fiche de suivi, qui retrace votre progression, valide vos compétences et vous invite à consulter votre livret de formation.

Lorsque l'ensemble des compétences requises est validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

• L'utilisation systématique du livret d'apprentissage comme outil de dialogue entre l'élève et l'enseignant.

Le livret d'apprentissage constitue un outil pédagogique essentiel, utilisé conjointement par l'élève et l'enseignant de la conduite, permettant de formaliser les objectifs de formation ainsi que la progression pédagogique.

Désormais dématérialisé, le livret d'apprentissage est accessible via le logiciel / application Coach By Parcours Conduite et peut être consulté à tout moment par l'élève. Un accès personnel est créé par l'auto-école dès l'inscription ; l'élève est ensuite invité à activer son compte via un lien d'activation transmis par courrier électronique.

Conformément à la réglementation en vigueur (art. R. 221-3 du code de la route), la détention du livret d'apprentissage est obligatoire pour toute personne apprenant à conduire un véhicule sur les voies ouvertes à la circulation publique, en vue de l'obtention du permis de conduire. En cas de contrôle routier, ce document doit être présenté aux forces de l'ordre afin d'attester de la situation d'élève conducteur.

• Accompagner l'élève à chaque présentation à l'examen pratique.

• Mettre en place la formation continue de nos enseignants chaque fois que cela est nécessaire.

• Mesurer la satisfaction de nos élèves.

LE PROGRAMME DE FORMATION

COMPÉTENCES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard. • Connaître la conception de la moto : ses principaux organes, les principales commandes. • Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur). • Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine. Descendre de la machine en sécurité. • Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances. • Monter et rétrograder les rapports de vitesse. • Maîtriser la réalisation d'un freinage. • Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité. • Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager). • Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique). • Maîtriser les techniques d'inclinaison. • Réaliser un freinage d'urgence.
Appréhender la route et circuler dans des conditions normales	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et respecter les règles de circulation. • Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues). • Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. • Adapter l'allure aux situations. • Tourner à droite et à gauche en agglomération. • Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. • Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer et maintenir les distances de sécurité. • Croiser, dépasser, être dépassé. • Négocier les virages de la façon la plus sécurisante. • Communiquer avec les autres usagers. • Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. • Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible. • S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. • Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. • Connaître la signalisation spécifique et les règles relatives à la circulation inter-files : types de routes et voies de circulations autorisées, types de véhicules, vitesses autorisées, comportements à adopter, cas d'interdiction. Savoir la pratiquer dans les départements expérimentaux et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent. Dans ce cas, l'apprentissage insiste sur : la recherche d'indices et la perception des risques, la communication avec les autres usagers, le respect des distances de sécurité, l'adaptation de l'allure, notamment en fonction de la vitesse des véhicules dépassés. • Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. • Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels tunnels, ponts, ...
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre un itinéraire de manière autonome. • Préparer et effectuer un trajet longue distance en autonomie. • Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer. • Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir. • Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aide à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse). • Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. • Pratiquer l'écoconduite.

LES ÉPREUVES DU PERMIS DE CONDUIRE

L'EXAMEN THÉORIQUE MOTO (ETM) :

L'Épreuve Théorique Moto (ETM) se déroule dans un centre d'examen agréé, géré par un opérateur privé. L'élève est responsable de la prise de rendez-vous pour cette épreuve.

L'examen se déroule sur tablette, de manière individuelle. Il s'agit d'une épreuve sous forme de questionnaire à choix multiples (QCM).

L'ETM comporte 40 questions portant sur la réglementation, la signalisation, les spécificités de la conduite des deux-roues motorisés et les facteurs de risque.

Le candidat est reçu à partir de 35 bonnes réponses sur 40.

L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS A2 :

L'épreuve pratique est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Elle a pour objectif de vérifier que le candidat a acquis les compétences nécessaires pour conduire une motocyclette en toute sécurité, sans mettre en danger sa vie ni celle des autres usagers.

Elle se compose de deux phases distinctes et complémentaires :

→ L'épreuve hors circulation (plateau) :

Cette épreuve se déroule sur une piste dédiée et vise à évaluer les compétences techniques du candidat, notamment

- La maîtrise du véhicule à allure lente et normale (équilibre, trajectoire),
- Les techniques de freinage,
- L'évitement d'obstacles,
- La maîtrise des commandes et accessoires,
- Les connaissances liées à la sécurité et à la réglementation.

Le candidat doit enchaîner plusieurs exercices selon un parcours défini. Il dispose de deux essais pour valider l'ensemble des exercices.

L'évaluation est réalisée selon un système de notation (A, B ou C). Pour être admis, le candidat doit obtenir un résultat favorable (A ou B). En cas de résultat insuffisant lors du premier essai, un second essai est accordé.

Le résultat est communiqué à l'issue de l'épreuve.

→ **L'épreuve en circulation**

Cette épreuve se déroule sur la voie publique, dans des conditions de circulation variées (zones urbaines, routes, voies rapides si possible).

Le candidat doit notamment démontrer sa capacité à :

- Circuler en respectant le Code de la route,
- Adapter son allure aux conditions de circulation et météorologiques,
- Positionner correctement son véhicule sur la chaussée,
- Franchir des intersections et changer de direction,
- Dépasser et croiser d'autres usagers en toute sécurité,
- Faire preuve d'anticipation et de prise d'information,
- Adopter une conduite autonome, responsable et sécurisée.

Une attention particulière est portée à la perception des risques, à la visibilité, ainsi qu'au comportement envers les autres usagers, notamment les plus vulnérables.

L'évaluation repose sur un bilan global des compétences acquises, en référence aux exigences réglementaires de la formation au permis A2.

L'inspecteur valorise les comportements sécuritaires et l'autonomie du candidat. Il établit un bilan des points positifs et des axes d'amélioration.

À l'issue de l'épreuve en circulation, le résultat est consultable sous 48 heures via le Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC).

Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC), sur lequel est indiqué le résultat, est téléchargeable au bout de 24 à 48 heures sur le site du gouvernement : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/resultats-du-permis-de-conduire>, après avoir renseigné votre catégorie de permis ainsi que votre NEPH.

En cas de réussite, le CEPC constitue votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant la délivrance de votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.

En cas d'échec, un nouveau passage à l'examen pourra être proposé après poursuite de la formation.